

Interview du 5 avril 2007 par le Courrier de l'Ouest

Georges Douspis

Président du groupe James Combier
de la Libre Pensée de Saumur

Après la publication d'un livre noir sur « les atteintes à la laïcité » par la Libre Pensée à l'échelle nationale, Georges Douspis et les libres-penseurs à Saumur s'insurgent à leur tour.

1 Qu'entendez-vous par « atteintes à la laïcité » ?

2 Selon vous, dans quels domaines cette « atteinte » se manifeste-t-elle ?

3 Quelles sont vos revendications ?

1 La loi de 1905 a marqué la séparation des Églises et de l'État. Elle précise dans son article II que la République ne subventionne ni ne finance aucun culte. Or, se sont succédés des lois qui portent atteinte à cette loi de 1905, et qui tendent à redonner aux Églises - notamment à l'Église catholique - une place de premier rang. Il y a une reconquête progressive par les Églises de ce que la loi de 1905 leur avait enlevé. On assiste à un détournement de fonds publics vers le privé, sous différentes formes, des exonérations fiscales. Cela a représenté 9 milliards d'euros en 2005. Pourquoi des sommes provenant de l'impôt financeraient-elles des obédiences religieuses ? Et pour quelles raisons également y a-t-il une inégalité de traitement entre les différentes obédiences ? Par exemple, les témoins de Jéhovah sont soumis à des impôts dont l'Église catholique est exonérée.

2 Dans l'enseignement. Ce sont des fonds publics qui financent les écoles privées alors qu'ils devraient financer les écoles publiques qui sont aujourd'hui misérables. Il



Georges Douspis

y a des suppressions de classes, de postes d'enseignant. Fonds publics, écoles publiques. Fonds privés, écoles privées. La mairie de Saumur finance les écoles privées parce que la loi la contraint à le faire. Si des gens estiment devoir donner à leurs enfants un enseignement particulier, ils doivent pouvoir le faire mais à condition qu'ils le fassent à leurs frais.

3 Il faut abroger toutes les lois anti-laïques. On ne conteste à personne le droit de croire en un dieu quelconque. C'est une liberté individuelle et c'est l'affaire de chacun mais que cela reste dans le domaine privé. On voit le Président de la République dans des cérémonies religieuses, ou bien des responsables religieux conviés à des manifestations républicaines, ce n'est pas normal. L'État doit prendre des décisions conformes à la laïcité. Il est vrai qu'on s'attaque à des puissances très grandes.